

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2026-63-DE
PROLONGATION FERMETURE TEMPORAIRE DES
ÉCOLES DE LA COMMUNE EN RAISON D'UN
ÉPISODE DE CHALEUR EXCEPTIONNELLE
SERVICE DE GARDE EXCEPTIONNEL**

Le Maire de la commune de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu l'arrêté n°A2026-60-DE relatif à la mise en place d'un service de garde exceptionnel pendant la fermeture des écoles en raison d'un épisode de chaleur exceptionnelle,

Vu l'arrêté municipal n°A2026-61-DE, prolongeant la fermeture temporaire des écoles de la Commune en raison d'un épisode de chaleur exceptionnelle, du 25 juin à 7h et jusqu'au 26 juin 2026 à 19h,

Considérant qu'il convient de prolonger également l'organisation d'un service de garde exceptionnel, en prenant en compte le besoin des parents d'élèves qui ne peuvent garder ou faire garder leurs enfants,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le service de garde exceptionnel organisé pour les élèves scolarisés dans les écoles crépynoises, enfants des professionnels de santé, des forces de sécurité publique et des forces de secours est prolongé.

Il est élargi aux élèves dont les parents ne peuvent trouver un mode de garde, dans la limite de l'accueil de 60 enfants et sous réserve d'une inscription par téléphone au 03.44.59.42.10 la veille avant 17h.

Article 2 :

Les dispositions de l'arrêté municipal n°A2026-60-DE sont reconduites pour la période définie à l'article 1.

Article 3 :

Le Directeur général des services de la Commune et le Directeur de l'éducation de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les conditions habituelles, et transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'à l'Inspection de l'Éducation nationale de Crépy-en-Valois.

Fait à CREPY-EN-VALOIS, le 23 juin 2026.

Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

23 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260623-A2026-63-DE-AR
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026